PIECES	Que dois-je vérifier ?	Que dois-je faire pour éviter une facturation ?	Vérifié Réparé
CUISINE	Evier : Joint d'étanchéité Ecoulement du siphon Bonde/ bouchon Meuble sous évier :	Refaire le joint silicone si défectueuxDéboucher si écoulement difficileRemplacer si absentNettoyer l'intérieur et l'extérieur/dessus et dessousRemplacer les poignées manquantes et revisser les portes	
SALLE DE BAINS	Etat des joints d'étanchéité (douche, baignoire, faïence) Ecoulement du siphon Bonde/ bouchon/flexible de douche Trappe de visite et tablier de baignoire	Refaire le joint silicone si défectueuxDéboucher si écoulement difficileRemplacer si absentRemplacer si défectueuxRefixer ou remplacer si absente nettoyer	
wc	Cuvette	A nettoyer ou à DétartrerRefixer ou remplacer si abiméDemander le remplacement du mécanisme si mauvais fonctionnement (contrat d'entretien)Si fuite demander une intervention (contrat d'entretien)	
SEJOUR / CHAMBRES	Portes de placards	Nettoyer, repositionner dans les rails / remplacer les roulettesRefixer ou remplacer si absenteGraisser et régler si frottement	
DOUILLES, INTERRUPTEURS, PRISES	Douilles et crochets, cache-fils, interrupteurs, prises	Remplacer ou poser si absent	
VOLETS ROULANTS	Contrôler ouverture et fermeture Manivelle et patte de fixation	Nettoyer et graisser Refixer ou remplacer si absente	
NETTOYAGE	Sols et murs Menuiseries, portes, vitrages, PVC	Nettoyer et lessiver, retirer les stickers Nettoyer, y compris grilles d'aération Nettoyer les bouches ou demander leur remplacement si absent (contrat d'entretien) Débarrasser les encombrants, nettoyer les évacuations	
MURS, PLAFOND	Sont à la charge du locataire, les dégradations volontaires ou accidentelles par négligence ou à défaut d'entretien (traces de chauffe, TV, radiateurs, traces de doigts, traces alimentaires, trace de tête de lit, trace de canapé, trace de crayons, déchirures, trous de chevilles, dégât des eaux non traité,)	Nettoyer ou lessiver, reboucher les trous de chevilles Si vous devez procéder à une remise en peinture, utiliser des couleurs neutres et protéger les interrupteurs, prises, plinthes, plafonds, huisseries avec du scotch	
ANNEXES: CAVES/LOCAL/ BOX	PorteCave / local / box / boites aux lettres	Vérifier, graissé Vider le local, débarrasser les encombrants	
CLES ET BADGES ACCES+ANTENNES	Vérifier toutes les clés dans les serrures (porte palière, hall, boîtes aux lettres, annexes)	Contrôler avec le nombre stipulé sur l'état des lieux entrant et tout autre bordereau de remiseDemander les accès auprès de MCH si besoin de l'accès en toiture	









ORGANISATION DE VOTRE DEPART

Lors de la réception de votre courrier de départ, nous vous accompagnons afin que vous quittiez votre logement dans les meilleures conditions.

Nous vous adressons un courrier accusant réception de la résiliation de votre contrat de location, et vous communiquons la date de votre état des lieux sortant.

- 8 jours avant votre départ :
 - Effectuez votre changement d'adresse auprès des services de la poste
 - Demandez la fermeture de la ligne téléphonique
 - Demandez la coupure de votre ligne internet ou réseau câblé à votre fournisseur
- 5 jours avant votre départ :
 - Prévenez le centre des impôts de votre changement d'adresse
 - Prévenez vos fournisseurs d'énergie électrique, gaz et eaux

VISITE CONSEIL (faire la demande 15 jours avant votre départ définitif)

Vous pouvez solliciter nos services afin d'effectuer une visite conseil, avant votre départ. Ainsi, les éventuels travaux à réaliser dans votre logement avant votre départ seront listés.

Cette visite a pour objectif:

- d'identifier les éventuelles dégradations ou réparations locatives dont vous seriez responsable (sauf celles qui n'auraient pas pu être vues du fait de la présence des meubles ou celles consécutives au déménagement),
- de vous conseiller sur les réparations à effectuer afin de réduire le montant d'éventuelles indemnités à nous verser lors de votre départ. (Décret du 26 août 1987 sur les réparations locatives)

L'ETAT DES LIEUX SORTANT

- L'état des lieux sera réalisé contradictoirement, c'est-à-dire en votre présente et celle d'un de nos agents d'état des lieux. Un exemplaire papier vous sera remis.
- L'état des lieux constate l'état général du logement au moment de votre départ. Il ne peut être effectué que lorsque le logement, la cave, le grenier et ou le garage ou box, seront vides et nettoyés.
- L'état des lieux détermine les éventuelles réparations avec l'état des lieux établi à votre entrée, en tenant compte de la vétusté et de l'usage normal de la chose louée.
- Il vous appartient de restituer le logement en bon état de propreté et de fonctionnement sans détérioration. Toute dégradation et tout défaut d'entretien constatés lors de l'état des lieux de sortie, seront systématiquement imputés sur votre compte locataire. Une fois signé, l'état des lieux ne peut être remis en cause.

Le jour de l'état des lieux :

- Préparez l'ensemble des clés du logement (y compris les bips, badges, télécommandes...) de la boîte aux lettres, du cellier, de la cave, du garage à l'agent d'état des lieux.
- Communiquez-nous votre nouvelle adresse
- Ne déposez pas d'encombrants dans le local poubelles ou local communs

Nous espérons que ces conseils vous permettront de quitter votre logement dans les meilleures conditions, et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.